

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 25 juin 2018

L'an deux mille dix-huit et le 25 juin à 21 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge DEUILHE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Thierry ANDRAU, Céline BRUNIÈRE, Philippe CADOR, Serge DEUILHE, Monique D'OLIVEIRA, Carole GAUDEZ, Isabelle GESTA, Arlette GRANGE, Jean-Luc JOUSSE, Gilbert LABORDE, Philippe LANDES, Patrice LARRIEU, Patrick LASSEUBE, Catherine LOUIT, Josiane LOUMES, Céline PALAPRAT, Denis PERY, Audrey PIGOZZO, Fabrice PLANCHON, Jacqueline POL, Catherine RENAUX, Nicolas REY-BETHBEDER, Chloé SOLATGES, Christophe SOLOMIAC, Jean-François SUTRA, Jacques TENE.

Procurations : Monsieur Jean-Jacques MAGNAVAL à Madame Arlette GRANGE, Madame Michèle STEFANI à Madame Catherine RENAUX.

Absente : Madame Corinne LAYE.

Monsieur Gilbert LABORDE est élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

18 x 55 - Finances Locales – Budget Communal – Décision Modificative n°1

Il convient de modifier les crédits budgétaires du budget communal comme exposé ci-dessous :

Commune de Saint-Lys - DM n°1 - Exercice 2018 Section d'investissement

Article	Chapitre	Type d'opération (réelle/ordre)	Libellé	Dépenses	Recettes
458211	040	ordre	PUP Equation Urbaine - Lotissement Dolce Vita		-221 847,67
1388	041	ordre	Autres subventions d'investissement non transférables		221 847,67
458111	040	ordre	PUP Equation Urbaine - Lotissement Dolce Vita	-221 847,67	
458211	041	ordre	PUP Equation Urbaine - Lotissement Dolce Vita	221 847,67	
Totaux				0,00	0,00

Le Conseil Municipal **ADOpte** la décision modificative n°1 du budget communal.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 56 - Finances Locales – Budget ZAC du Boutet – Décision Modificative n°1

Il convient de modifier les crédits budgétaires du budget ZAC du Boutet, comme exposé ci-dessous :

Section de fonctionnement

Article	Chapitre	Type d'opération (réelle/ordre)	Libellé	Dépenses	Recettes
71355	042	ordre	Variation des stocks de terrains aménagés	-127 155	
71355	042	ordre	Variation des stocks de terrains aménagés		-127 155
			Totaux	-127 155	-127 155

Section d'investissement

Article	Chapitre	Type d'opération (réelle/ordre)	Libellé	Dépenses	Recettes
3555	010	réelle	Stock de terrains aménagés	-127 155	
3555	010	réelle	Stock de terrains aménagés		-127 155
			Totaux	-127 155	-127 155

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 57 - Finances Locales – Attribution d'une subvention exceptionnelle – SLO Boule Lyonnaise

L'association SLO Boule Lyonnaise a effectué des travaux de mise en conformité des terrains en 2016.

Ces travaux, d'un montant de **264,95 euros**, ont été réglés par l'association.

La Commune de Saint Lys, par le biais d'une subvention exceptionnelle, souhaite régulariser les engagements pris par l'ancienne municipalité.

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'attribuer un montant de **264,95 euros** à l'association Boule Lyonnaise.

(rapporteur : Monsieur Gilbert LABORDE)

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur Jacques TENE ne participe pas au vote, étant secrétaire de l'association SLO Boule Lyonnaise.

18 x 58 - Institution et vie politique – Révision de la sectorisation scolaire

Les évolutions démographiques et urbaines nécessitent une analyse constante et des ajustements réguliers de la carte scolaire, afin de garantir de bonnes conditions d'accueil pour les enfants (sécurité, bien-être et confort de travail) en veillant à l'adéquation entre les effectifs et la capacité d'accueil des locaux scolaires.

Depuis plusieurs années, les effectifs de l'école Eric Tabarly progressent de façon régulière. Ainsi, à la rentrée 2017, l'école comptait 16 classes occupées (10 élémentaires et 6 maternelles) pour 16 classes disponibles (locaux en dur). Or, dès le mois de janvier, l'inspection académique envisageait pour la rentrée suivante une nouvelle ouverture de classe (niveau élémentaire) si les effectifs de

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

l'école continuaient de croître. Ouvrir une nouvelle classe dans une école déjà complète n'était pas envisageable, alors que dans le même temps l'école élémentaire Florence Arthaud (Gazailla) présentait 4 classes en dur, inoccupées.

Suite à de nombreuses réunions avec la commission communale, les associations de parents d'élèves et les parents d'élèves de l'école Tabarly du secteur sud de la commune et suite à plusieurs ateliers de travail avec le comité départemental pour l'organisation des transports, la commune de Saint-Lys a décidé de modifier certains secteurs comme suit :

Modification de secteur :

Le secteur du ***quartier Marronniers / Barcelone / Alouettes*** sera basculé dès la rentrée 2018 de la zone Eric Tabarly vers la zone Petit Prince / Florence Arthaud.

Les rues suivantes sont concernées : ***Chemin de Barrat, Rue des Marronniers, Chemin de Barcelone, Rue de Ribosi, Chemin d'Holentis, Impasse de la Rolle, Rue des Muriers, Allée des Albizias, Rue des Alouettes, Rue de la Cassagne***, les Jardins de Barcelone.

Ce changement de zone ne concernera pour la rentrée 2018 que les nouveaux inscrits du secteur. Les enfants de ce secteur, déjà à l'école Eric Tabarly, pourront y rester et ceux dont une fratrie sera à Eric Tabarly à la rentrée 2018, pourront être également inscrits dans cette école.

Il n'y a aucun changement pour les enfants des autres secteurs de Saint-Lys.

La révision de la sectorisation scolaire est donc nécessaire.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la révision de la sectorisation scolaire.

(rapporteur : Monsieur Fabrice PLANCHON)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 59 - Institution et vie politique – Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses Affluents (SIAH) –Modification statutaire - périmètre

La commune est adhérente au SIAH du Touch pour la compétence : « la gestion de ressources en eau existantes : Retenues de Fabas/Saint-André, Savères/Lautignac et La Bure ».

Le Comité du Syndicat du SIAH, lors de son Assemblée Générale du jeudi 17 mai 2018, a procédé à une modification statutaire comprenant :

- ***L'extension du périmètre d'intervention du syndicat aux bassins versants de l'Aussonnelle, de la Garonne-moyenne, de la Louge et de la Tounis ;***
- ***L'extension ou, le cas échéant la restriction du périmètre d'intervention du syndicat sur le territoire des EPCI à FP (Fiscalité Propre) actuellement adhérents par application du mécanisme de représentation-substitution et l'insertion dans les statuts d'un article 2 dénommé « Territoire » précisant le pourcentage du territoire des communes de chacun des membres du Syndicat ;***
- ***Et l'extension de l'objet social du syndicat à deux nouvelles compétences optionnelles ainsi que l'habilitation statutaire du syndicat à effectuer des prestations de services pour ses membres ou au profit de tiers.***

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SIAH du Touch dans sa séance du 17 mai 2018.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIAH du Touch, tels qu'ils ont été approuvés par son comité syndical dans sa séance du 17 mai 2018.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 60 - Institution et vie politique – Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la vallée du Touch et de ses Affluents (SIAH) – Modification statutaire - Compétences

La commune est adhérente au SIAH du Touch pour la compétence : « la gestion de ressources en eau existantes : Retenues de Fabas/Saint-André, Savères/Lautignac et La Bure ».

Le Comité du Syndicat du SIAH, lors de son Assemblée Générale du jeudi 17 mai 2018, a procédé à une modification statutaire comprenant notamment l'ajout des compétences optionnelles suivantes :

- **Item 4 : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (article 3 compétence F) ;**
- **Item 12 : L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (article 3 Compétence G).**

Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SIAH du Touch dans sa séance du 17 mai 2018.

Le Conseil Municipal **ADOpte** l'extension de l'objet social du SIAH du Touch aux deux compétences optionnelles précitées.

(rapporteur : Monsieur Denis PERY)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 61 - Institution et vie politique – Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) – Autorisation de signature d'une convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement

Le Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch (SIECT) assure par une Prestation de Service : la facturation, le recouvrement et le reversement en matière d'assainissement collectif pour la commune de Saint-Lys.

Une convention initiale signée en 1999 et modifiée par un avenant en 2006 en fixaient les modalités. Cette convention et avenant ont été regroupés et modifiés afin de mieux expliciter la prestation et de simplifier en particulier le reversement des sommes encaissées.

Le SIECT propose d'effectuer deux versements par an avec émission des titres de recettes par les communes.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement.

(rapporteur : Monsieur Jean-François SUTRA)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 62 - Institution et vie politique – Autorisation de signature d'une convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant n°2

Lors de la séance du Conseil Municipal du 9 juin 2007, l'assemblée délibérante a acté la signature d'une convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le 14 décembre 2009, à la demande du Préfet, un avenant était entériné actualisant la liste des actes.

Aujourd'hui, la commune souhaite modifier les listes des actes transmissibles. En l'occurrence, elle souhaite prendre en compte l'extension du périmètre des actes que la Collectivité peut transmettre par voie électronique au représentant de l'Etat dans le Département.

Cette modification, doit être actualisée sous forme d'un avenant.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2.

(rapporteur : Monsieur le Maire)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 63 - Commande Publique - Partenariat pour la mise en place d'une activité multidisciplinaire sportive – Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le MURETAIN AGGLO.

La commune a pour objectif de promouvoir et développer les activités physiques, sportives et de loisirs pour les habitants de Saint-Lys ; elle souhaite proposer des interventions conduites par un éducateur sportif qualifié.

Aussi, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de partenariat pour la mise en place d'une activité multidisciplinaire sportive entre l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) géré par le Muretain Agglo et la Commune de Saint-Lys pour cet été aux dates suivantes :

➤ **16, 17, 18 et 20 Juillet 2018 ***,

➤ **20,21,23 et 24 août 2018***.

**heures fixées dans la convention*

La prestation sera rémunérée par le Muretain Agglo à hauteur de **30 € de l'heure**.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'une activité multidisciplinaire sportive entre l'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) géré par le Muretain Agglo et la Commune de Saint-Lys.

(rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 64 - Commande Publique - Partenariat pour la mise en place d'un projet sportif– Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec la MJC

La commune a pour objectif de promouvoir et développer les activités physiques, sportives et de loisirs pour les habitants de Saint-Lys ; elle souhaite proposer des activités sportives conduites par un éducateur sportif qualifié (pouvant être accompagné d'éducateurs en formation ou membre de club) et adaptées à l'âge des personnes ainsi qu'au lieu de pratique.

Aussi, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat pour la mise en place d'un projet sportif avec la MJC pour l'année scolaire **2018/2019 du 01/09/2018 au 31/08/2019**.

Le coût des interventions réalisées par l'éducateur sportif est entièrement pris en charge par la Mairie de Saint-Lys.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la mise en place d'un projet sportif avec la MJC.

(rapporteur : Madame Catherine LOUIT)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 65 - Voirie – Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)- Rénovation éclairage public avenue du Languedoc entre Coubertin et Marnière et parking du Collège

Suite à la demande de la commune du 05 mai 2018, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire concernant la dépose de l'éclairage public existant, de l'enfouissement des alimentations et de la mise en place de 25 mats d'éclairage public, dans le cadre des travaux d'aménagement de l'avenue du Languedoc, du croisement de l'avenue Pierre de Coubertin à celui du chemin de la Marnière et du parking du Collège.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour l'éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	23.819 €
• Part gérée par le Syndicat	96.800 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	30.631 €
Total	151.250 €

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire présenté et **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 66 - Voirie – Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne (SDEHG)- Rénovation éclairage public RD12 avenue de la Famille Lecharpe / avenue de Gascogne

Suite à la demande de la commune du 20 février 2018, le SDEHG a réalisé l'avant-projet sommaire concernant la dépose de l'éclairage public existant, l'enfouissement des alimentations et la mise en place de 10 mâts d'éclairage public, dans le cadre du projet de rénovation de l'éclairage public sur la RD 12 Lecharpe/Gascogne entre le projet réalisé en 2018 côté avenue de la Famille Lecharpe et le boulevard de la Piscine.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune **pour l'éclairage** se calculerait comme suit :

• TVA (récupérée par le SDEHG)	15 157 €
• Part gérée par le Syndicat	61 600 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	19 493 €
Total	96 250 €

Le SDEHG demande à la commune de valider l'Avant-Projet Sommaire réalisé et de s'engager sur la participation financière.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire présenté et **DECIDE** de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

(rapporteur : Monsieur Christophe SOLOMIAC)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 67 - Autres domaines de compétences de Commune – Emploi/Formation professionnelle – Validation du principe de recrutement d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC)

Les contrats Parcours Emploi Compétences sont des contrats de droit privé mis en place depuis le 16 janvier 2018, s'adressant aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

L'objectif de durée d'un PEC est de 12 mois, les conventions initiales ne pouvant être inférieures à neuf mois.

Cette insertion se matérialise grâce à l'accès aux formations pré-qualifiantes pour développer leur compétence professionnelle et l'assistance d'un tuteur expérimenté de la Collectivité. Le PEC ouvre droit à une aide financière de l'Etat basée sur un pourcentage du SMIC (50%) dans la limite de 20h/semaine et une exonération des charges patronales.

Aux vues des besoins du secteur environnement/voirie des services techniques de la Collectivité, il convient de recruter un poste d'adjoint technique en PEC à temps complet (35°/35°) à compter du 1^{er} juillet 2018.

Le Conseil Municipal **ACCEPTTE** le principe de recrutement d'un contrat PEC en qualité d'adjoint technique aux services techniques de la Collectivité et **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants.

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 68 - Fonction Publique – Personnel – Ouvertures de postes

Considérant les recrutements à venir, le Conseil Municipal **DECIDE** d'ouvrir :

1 poste d'attaché à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : Attaché
- Grade : Attaché
- Recrutement : voie statutaire

1 poste de rédacteur principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : rédacteur
- Grade : rédacteur principal 1^{ère} classe

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

- Recrutement : voie statutaire

1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : rédacteur
- Grade : rédacteur principal 2^{ème} classe
- Recrutement : voie statutaire

1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Grade : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- Recrutement : voie statutaire

1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- Grade : Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
- Recrutement : voie statutaire

1 poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : technicien
- Grade : technicien principal 1^{ère} classe
- Recrutement : voie statutaire

1 poste de technicien à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : technicien
- Grade : technicien
- Recrutement : voie statutaire

1 poste d'agent de maitrise principal à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : agent de maitrise
- Grade : agent de maitrise principal
- Recrutement : voie statutaire

1 poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : Adjoint technique
- Grade : Adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Recrutement : voie statutaire

1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : Adjoint technique
- Grade : Adjoint technique principal 2^{ème} classe
- Recrutement : voie statutaire

1 poste d'adjoint technique à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : Adjoint technique
- Grade : Adjoint technique
- Recrutement : voie statutaire

1 poste de brigadier à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : Brigadier
- Grade : Brigadier
- Recrutement : voie statutaire

1 poste de brigadier - chef principal à temps complet (35/35°)

- Cadre d'emploi : Brigadier

MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys
Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr

- Grade : Brigadier- chef principal
- Recrutement : voie statutaire

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs du personnel permanent de la Mairie de Saint-Lys :

Attaché territorial :

- Ancien nombre d'emploi : 2
- Nouveau nombre d'emploi : 3

Rédacteur territorial principal 1^{ère} classe :

- Ancien nombre d'emploi : 4
- Nouveau nombre d'emploi : 5

Rédacteur territorial principal 2^{ème} classe :

- Ancien nombre d'emploi : 1
- Nouveau nombre d'emploi : 2

Adjoint administratif principal 1^{ère} classe :

- Ancien nombre d'emploi : 2
- Nouveau nombre d'emploi : 3

Adjoint administratif principal 2^{ème} classe :

- Ancien nombre d'emploi : 13
- Nouveau nombre d'emploi : 14

Technicien territorial principal 1^{ère} classe :

- Ancien nombre d'emploi : 1
- Nouveau nombre d'emploi : 2

Technicien territorial :

- Ancien nombre d'emploi : 1
- Nouveau nombre d'emploi : 2

Agent de maitrise principal :

- Ancien nombre d'emploi : 3
- Nouveau nombre d'emploi : 4

Adjoint technique principal 1^{ère} classe :

- Ancien nombre d'emploi : 5
- Nouveau nombre d'emploi : 6

Adjoint technique principal 2^{ème} classe :

- Ancien nombre d'emploi : 6
- Nouveau nombre d'emploi : 7

Adjoint technique :

- Ancien nombre d'emploi : 10
- Nouveau nombre d'emploi : 11

Brigadier :

- Ancien nombre d'emploi : 0
- Nouveau nombre d'emploi : 1

Brigadier - chef principal :

- Ancien nombre d'emploi : 0
- Nouveau nombre d'emploi : 1

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents qui seront nommés par Monsieur le Maire à ces emplois sont inscrits au budget communal 2018 et seront reconduits chaque année.

(rapporteur : Monsieur Jean-Luc JOUSSE)

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

18 x 69 - Politique de la Ville – Dérogation du travail du dimanche pour les commerces de détail et de bricolage pour 2018 – Modification d'une date

Suite à l'accord signé le 29 août 2017 par différents organismes publics et organisations syndicales sous le pilotage du Conseil Départemental du Commerce (CDC) sur la limitation des ouvertures des commerces de Haute Garonne le dimanche pour 2018, l'assemblée délibérante a approuvé le 20 novembre 2017 la décision de maintenir le nombre d'ouverture des commerces le dimanche à 5 pour le secteur du commerce de détail et à 2 pour le secteur du bricolage aux dates suivantes :

- **Secteur du Bricolage : 15 avril, 4 novembre ;**
- **Secteur du commerce de détail : 14 janvier, 1 juillet, 9 septembre, 16 décembre, 23 décembre.**

L'accord signé le 29 août 2017 n'avait pas prévu la possibilité pour les commerces de détails d'ouvrir le dimanche correspondant à **la manifestation du BLACK FRIDAY**, évènement commercial important pour de nombreuses enseignes. Aussi, et en raison du souhait émis par une majorité des enseignes de commerce de détail de la Haute Garonne, le CDC, a proposé de réaliser un avenant prévoyant **de remplacer le dimanche 9 septembre par le dimanche 25 novembre (Black Friday)**.

Considérant que le Conseil Départemental du Commerce (CDC) vient de signer le 19 juin 2018 un avenant à l'accord signé du 29 août 2017 pour 2018, le Conseil Municipal **DONNE** un avis favorable à l'avenant signé le 19 juin 2018, sous réserve de recevoir cet avenant revêtu des signatures des différentes organisations et **APPROUVE** le choix de remplacer le dimanche 9 septembre par le dimanche 25 novembre (Black Friday).

(rapporteur : Monsieur Patrice LARRIEU)

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Catherine RENAUX, Messieurs Patrick LASSEUBE et Thierry ANDRAU se sont retirés du vote.

Pas de communication du Maire.

Pas de question diverse.

La séance est levée à 22 h 36.

Le 26 juin 2018

Le Maire,

Serge DEUILHE



MAIRIE DE SAINT-LYS

1 Place Nationale - CS 60027 - 31470 Saint-Lys

Tél. : 05 62 14 71 71 - Fax : 05 61 91 63 02 - mairie@saint-lys.fr

www.saint-lys.fr